

Rapport du jury du département Arts

1. Remarques générales

Les candidatures au concours normalien étudiant pour le département ARTS ont été au nombre de 55, soit un nombre plus faible que celui des deux années précédentes 2019 (2019, 63 candidat(e)s ; 2020, 82 candidat(e)s).

Sur ces 55 candidatures :

- 27 dossiers proviennent de CPGE parisiennes
- 15 dossiers proviennent de CPGE hors Île-de-France
Soit 76% de dossiers provenant de candidat(e)s en CPGE
- 8 dossiers proviennent d'universités parisiennes
- 3 dossiers proviennent d'universités hors Île-de-France
- 2 dossiers proviennent d'universités étrangères (Moscou et Londres)
Soit 23% de dossiers provenant de candidat(e)s en CPGE

On compte 13 boursiers.

Parmi les 55 dossiers, 36 proviennent de candidatures féminines.

La répartition des candidats était la suivante :

- Théâtre : 14
- Musicologie : 7
- Histoire de l'art : 20
- Cinéma : 14

2. Dossier d'admissibilité

Après examen des dossiers par le jury, 26 candidats ont été retenus pour passer les épreuves écrites et orales, soit un peu moins d'une moitié des candidats.

La répartition des candidats sélectionnés était la suivante :

- Théâtre : 6
- Musicologie : 6
- Histoire de l'art : 7
- Cinéma : 7

Parmi ces admissibles

- 16 candidats CPGE parisiennes
- 7 candidats CPGE hors Île-de-France
Soit 88% d'admissibles provenant de CPGE
- 2 candidats d'universités (Nanterre – Sorbonne Université)
- 1 candidate de l'ESSEC

Sur ces 26 candidats, on compte 8 boursiers, et 17 femmes.

Si les dossiers en histoire de l'art, musique et cinéma ont montré une intéressante diversité de projets de recherche, les étudiants en théâtre ont été nettement pénalisés par l'impossibilité d'assister à des représentations théâtrales en direct ces deux dernières années. L'originalité et l'intérêt des projets de recherche s'en sont ressentis, et cette situation a aussi rendu plus difficile, pour les candidat(e)s à l'oral, d'exprimer leur personnalité et leurs partis pris vis-à-vis de la création scénique contemporaine.

3. Épreuves d'admission

Les écrits (9 juin en matinée) et les oraux (9 et 10 juin) donnaient lieu au même concours avec épreuves spécifiques pour chaque discipline représentée au département Arts.

L'épreuve écrite (durée : 3h) a permis de juger de la facilité à manier la langue, et surtout de l'aptitude ou non à construire une pensée logique et informée. En ce sens, l'écrit a été appréciable à ce titre. Mais l'épreuve a souligné également le « bonus » que constitue une préparation dans les CPGE, et n'a pas – sauf dans de rares exceptions – infirmé l'appréciation à l'audition. L'écrit confirme donc l'oral et ne doit pas être interprété comme un obstacle mais comme un complément.

Voici les sujets proposés par les 4 disciplines :

Musique

Mozart, Sonate KV 457, premier mouvement.

Vous rédigerez un commentaire (analyse formelle, stylistique, contextualisation historique) du premier mouvement de cette sonate de Mozart. Vous réaliserez l'analyse harmonique des mesures 44 à 59 (1er temps) directement sur la partition, que vous joindrez à votre copie.

Un enregistrement de ce mouvement sera diffusé deux fois en début d'épreuve (les deux écoutes intercalées de 5 minutes).

Cinéma

Commentaire d'extrait de film :

« À partir de cet extrait de La Porte du Paradis (Heaven's Gate), de Michael Cimino (1980), vous analyserez la mise en scène des émotions dans l'espace. »

Théâtre

Dans Conversations. 1975-1995 (Paris, éditions de Minuit, 2019), le dramaturge allemand Heiner Müller écrit ceci : « La relation entre art et danger s'est perdue, d'une certaine façon. »

Que vous inspire l'idée que le théâtre pourrait entretenir ou avoir entretenu une relation particulière au danger ?

Vous développerez votre pensée en vous appuyant sur au moins 4 exemples de spectacles, contemporains ou non, auxquels vous avez assisté, ou que vous avez vus en captation, ou que vous connaissez bien par d'autres moyens.

Histoire de l'art

L'art a besoin de la lumière : pour voir et pour faire voir. Le peintre peut choisir une lumière neutre ou contrastée, puissante ou ménageant la place à l'obscurité, et un éclairage interne ou externe, naturel ou artificiel – le caractère de l'artifice variant selon les époques.

L'artiste peut aussi faire des moyens d'éclairage eux-mêmes, ses outils d'expression (installations, sculptures). En puisant vos exemples si possible dans différents arts (peinture, installations, photo, vidéo), et en organisant vos remarques, vous réfléchirez sur ce rapport de la lumière et de l'art.

En ce qui concerne l'épreuve orale, le candidat dispose de 15 minutes pour présenter à la fois son parcours personnel, son projet de recherche de master 1 et, le cas échéant, son projet professionnel. Cette présentation est suivie de 15 minutes d'échanges avec les membres du jury. La discussion porte à la fois sur les motivations du candidat et son engagement dans la recherche ainsi que dans la pratique artistique ; sur les raisons pour lesquelles son projet de recherche trouverait profit à se dérouler dans le cadre de l'ENS ; et sur son intérêt pour la pluridisciplinarité artistique.

13 étudiants ont été admis au concours normalien étudiant par le département Arts :

- Théâtre : 2
- Musicologie : 4
- Cinéma : 4
- Histoire de l'art : 3

Sur ces 13 admis :

6 garçons, 7 filles
12 CPGE, 1 ESSEC
4 boursiers